

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 600

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat et M. Lachaud

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 33, insérer la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée sur l'égalité entre femmes et hommes dans l'évolution des carrières et les montées en grade. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons réinsister sur la nécessité de poursuivre le travail engagé pour une égalité entre les femmes et les hommes au sein des forces armées françaises.

Comptant parmi les armées les plus féminisées du monde, l'armée française rencontre toutefois plusieurs difficultés dans l'égalité totale entre femmes et hommes en son sein.

Les carrières des femmes sont en moyenne plus courtes que celles des hommes. Il convient dès lors de poursuivre une réflexion visant à permettre que les femmes connaissent des parcours semblables à ceux des hommes avec une égalité dans les promotions.